

HÔTEL DES VENTES DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY



CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les photographies reproduites dans le catalogue n'ont pas de valeur contractuelle, l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se réserve la possibilité de modifier la proportion des objets pour des questions de mise en page dans les catalogues.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou des annonces verbales ne sont que l'expression par l'**Hôtel des ventes de la Vallée de Montmorency** de sa perception du lot mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

Les indications données par l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des pièces présentées.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

LA VENTE

En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency**.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omission relatives à la réception des enchères par téléphone.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** aura acceptés.

Si l'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

L'**Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

Hôtel des ventes de la vallée de Montmorency . 77 rue Cauchoix 95170 Deuil-la-Barre. Tél : 01 34 05 00 77 - Fax : 01 34 12 70 27

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

LA VENTE EST FAITE AU COMPTANT. LES FRAIS EN SUS DES ENCHERES SONT DE 14,40%, ou 24% (voir conditions au catalogue) et 27,60 € TTC pour les lots acquis en « Live »

PAIEMENT PAR CHEQUE, ESPECES OU CARTE BANCAIRE.

POUR UN ORDRE D'ACHAT ECRIT OU POUR ENCHERIR PAR TELEPHONE, VOTRE DEMANDE DOIT NOUS ÊTRE PARVENUE 48H AVANT LA VENTE ACCOMPAGNEE D'UN CHEQUE LIBELLE AU NOM DE L'HÔTEL DES VENTES DE LA VALLEE DE MONTMORENCY.

PAS D'ENCHERES POSSIBLES A 1€, 2€, 3€ ou 4€.

SI VOUS DESIREZ UNE EXPEDITION OU UNE LIVRAISON :

merci de faire suivre votre bordereau par mail au choix :

A la sté MBE 2538 mbe2538@mbefrance.fr (mr Joël ROMAN)

ou à la société MAIL BOXES, Mr Attardo, mbe005@mbefrance.fr

qui établiront un devis pour votre envoi, à charge pour vous de régler directement les frais d'expédition.

LES MEUBLES ET OBJETS ADJUGES ET PAYES SERONT GARDIENNES GRATUITEMENT PENDANT LES 10 JOURS QUI SUIVRONT LA VENTE, PASSE CE DELAI LES FRAIS SUIVANT SERONT IMPUTES : 5 euros par jour et par objet,

SI LES MEUBLES OU OBJETS NE SONT PAS RETIRES PAR L'ACHETEUR ALORS QUE LE COUT DU GARDIENNAGE ATTEINT DESORMAIS LE PRIX D'ADJUDICATION , L'OPERATEUR DE VENTE EST EXPRESSEMENT AUTORISE A LES REMETTRE EN VENTE, L'ACHETEUR LUI DONNANT A CETTE FIN ET PAR LES PRESENTES, REQUISITION DE VENTE,

LA VENTE SE FERA SANS PRIX DE RESERVE,